

PUBLICATION

obeler
fenneng:beetebuerg:
hunchereng
näerzeng

eis gemeng

Il est porté à la connaissance du public que conformément aux dispositions prévues à l'article 16 de la loi modifiée du 10 juin 1999 relative aux établissements classés, Monsieur le Ministre du Travail et de l'Emploi a délivré l'autorisation à **POST LUXEMBOURG**. (arrêté N° **1/2025/0492** du **27 juillet 2026**) pour l'exploitation d'un site d'installations radioélectriques fixe à Roeser, au bout de l'impasse rue de Livange, numéro cadastral 529/1990.

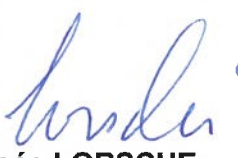
Un recours contre lesdites décisions est ouvert à tous les intéressés en général auprès du Tribunal administratif dans un délai de 40 (quarante) jours à dater du premier jour de l'affichage de la présente et doit être interjeté sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau des Avocats à la Cour.

Affichage : du **31 juillet 2026** au **8 septembre 2026**

Bettembourg, le 27 juillet 2026

Pour le collège des Bourgmestre et Echevins


Jessica LOEVEN
Secrétaire Communale p.d.


Josée LORSCHÉ
Bourgmestre p.d.

